

qu'au loueur de voitures qui avaient « monté le coup » aux autres, pour employer les expressions choisies du député-maire. Et nonchalamment assis dans un compartiment de première classe — c'est si bon de voyager dans des voitures de luxe, quand on n'a rien à payer — il s'était dit :

— Puisqu'il y a eu quelques audacieux qui ont eu l'aplomb de « monter le coup » aux Tourquennois, j'aurai ma revanche ; à mon tour « je monterai le coup » aux conseillers municipaux. Je ferai l'indigné, je jouerai à l'incorruptible, j'aurai des trémolos dans la voix, je frapperai du poing sur la table : mes conseillers sont de si bonne composition que j'obtiendrai d'eux tout ce que je voudrai, voire même des ordres du jour de confiance, si la discussion prend une tournure mauvaise pour moi...

Voilà ce qu'avait pensé M. Dron en voyageant et quand il était descendu du train il avait affecté un air absolu de j'men foutiste, souriant à droite et à gauche, se montrant plus prodigue encore de poignées de main et d'ocillades amicales, comme pour faire croire au bon populiste gobeur qu'il n'était pas du tout ennuyé des bâtons qu'on avait mis dans les roues des corbillards.

Au Café Moderne, le groupe des fidèles et des brosseurs formant autour de lui l'éventail dont l'inénarrable apothécaire, officier d'académie forme le centre, M. Dron ne s'était jamais montré aussi gai, aussi plein d'entrain, aussi jovial. C'était pour les badauds ça, car il savait bien que parmi les consommateurs, il s'en trouvait beaucoup qui l'observaient et il jouait son rôle de manière à ce que ceux-ci pussent tirer cette conclusion : « que M. Dron était dans son droit puisqu'il ne paraissait même pas ému de la campagne de protestation menée par tout le petit commerce contre un acte arbitraire dont il était l'auteur responsable. » Au fond il était rudement embêté et, à l'exemple de ceux qui, ayant de gros ennuis, s'étourdissent dans les éclats de rire, pour « changer leurs idées », le député-maire simulait une quiétude d'esprit qu'il était loin d'avoir.

Vint la séance du Conseil municipal : on sait le reste. M. Dron eut devant lui un homme anéanti, incapable de dire deux mots de suite, un pauvre diable dont l'attitude pitoyable rappelait celle de l'écolier à genoux. « Pardon m'sieur, je ne le ferai plus. » La cause était gagnée pour le maire, par la piétié de M. Orélio, disqualifié à tout jamais.

M. Dron qui avait fait convoquer par la Solidarité Républicaine quelques claqueurs sérieux dans le but de se tailler un petit succès oratoire, dans la salle des délibérations, s'en retourna à Paris par le rapide et se pressant de nouveau dans un wagon capitonné il se dit tout bas, en se frottant les mains :

— Tas d'imbéciles ! Faut-il vraiment qu'ils en aient une couche, ces Tourquennois, pour avoir avalé, sans sourciller, toutes les calembredaines que je leur ai servies. J'ai tout de même de la chance d'avoir affaire à un Conseil municipal si borné et combien je me félicite de m'être entouré d'ignares et de bûes : C'est peut-être ce que j'ai fait de plus intelligent, ça. Ce n'est pas pour dire, mais je pense qu'à Marcoing les conseillers ne seraient pas aussi bonasses...

Et il en concluait que tout était terminé encore une fois jusqu'à la prochaine occasion où il viendrait épater l'insuffisance de nos édiles en leur servant un discours quelconque sur une question quelconque. M. Dron s'est totalement fourvoyé et tout est loin d'être fini. Je dirais même volontiers que ça ne fait que commencer et je n'en veux pour preuve que l'attitude très crâne, très énergique de l'Union Commerciale qui a d'autant plus de mérite à poursuivre jusqu'au bout ses revendications, qu'elle compte dans ses rangs beaucoup de partisans peut-être pas tout à fait de la politique de M. Dron, mais en tous cas entichés de « la personnalité » du maire de Tourcoing.

L'Union Commerciale a fait, du reste, au début de la polémique qu'invoque des déclarations très nettes par lesquelles elle exposait qu'elle agissait en dehors de toutes préoccupations politiques, et dans le but unique de défendre les intérêts des commerçants de la ville.

M. Dron avait nativement pensé qu'il aurait eu raison de l'Union Commerciale avec autant de facilité que du marchand de couronnes ; il s'est fourré le doigt dans l'œil jusqu'au coude. Les commerçants de Tourcoing ont examiné de près la façon d'opérer du service des pompes funèbres ; ils ont appris par les familles même chez lesquelles des décès s'étaient produits, les moyens détournés employés pour arriver à majorer le tarif ; ils ont obtenu des déclarations si catégoriques relativement à la livraison ou aux offres faites de fournitures accessoires aux corbillards, qu'ils ont été pleinement édifiés.

Le cadre de ce journal ne suffirait pas à mentionner toutes les histoires qu'on raconte et dont la plupart ne sont pas précisément à la louange des étrangers que M. Dron a implantés chez nous. En dehors de certains convois d'indigents ou de services de classes inférieures pour lesquels les clauses du tarif ont été respectées, il n'est pas une famille qui n'ait été obligée de passer par les fourches caudines de l'établissement de la rue de Lille.

On vous dit bien : le corbillard correspondant à tel service, coûte tant et on cite le prix du tarif ; mais si vous voulez que le corbillard soit garni, qu'il y ait des écussons avec initiales, des tentures sous le dôme, des lanternes, etc. ; si vous voulez que le conducteur ait une culotte blanche, qu'il ait des aiguillettes, des gants, un crêpe à son fouet, un mouchoir de poche avec bordure noire, etc. ; si vous voulez encore que les chevaux aient des brides argentées, qu'ils aient les sabots cirés, qu'un morceau de drap les recouvre, tout cela se paie en dehors, c'est du supplément et on arrive ainsi à avoir une facture majorée presque du double du prix que, le tarif en main, on avait cru devoir payer.

Où s-t-on jamais vu que lorsqu'on loue une voiture, on vous la livre sans banquettes, sans siège et sans glaces ? un tailleur vous a-t-il jamais livré un costume faufilé, sous prétexte qu'on ne payait pas assez cher pour qu'il soit suffisamment cousu ? Je m'étonne que le service des pompes funèbres n'ait pas encore songé à réclamer une rétribution supplémentaire pour chacune des roues des corbillards ! Rien ne dit que ça ne viendra pas bientôt.

Il est évident que la nouvelle société escompte ces sortes de bénéfices pour gagner de l'argent ; on ne peut lui jeter la pierre pour ce motif, mais les Tourquennois n'ont qu'à ne pas se laisser faire. L'expérience est sans doute quelque peu pénible à essayer, mais lorsqu'un décès surviendra et qu'il faudra pourvoir aux détails de l'organisation des obsèques, qu'on exige du concessionnaire la livraison du corbillard tel quel, au prix du tarif, sans aucun des accessoires qui sont si chèrement payés et alors le public sans parti pris, constatera si oui ou non nos concitoyens en ont pour leur argent.

Quand on paie 210 francs pour le corbillard d'un service solennel avec les accessoires bien entendu, au lieu de 150 francs, prix du cahier des charges, et qu'on a en tout et pour tout une caisse mal suspendue, non pourvue de rouleaux pour glisser le cercueil et lamentablement ornée de tentures en drap noir garni de cordons et de franges d'argent de qualité médiocre que le soleil et la pluie dans un an auront rendues rouges après leur avoir fait faire connaissance avec le vert-de-gris, il n'y a vraiment pas lieu d'être satisfait.

Voilà pour les corbillards riches puisqu'il faut les payer 150 et 80 francs, nus comme vers et 250 ou 150, si on y ajoute des garnitures. J'aime mieux ne rien dire de ces voitures à syphons d'eau de seltz qui sont affectées aux services des classes inférieures. C'est le rebut des parisiens qu'on sert sans doute aux Tourquennois et je ne sais, quant à moi, rien de plus révoltant que l'empilement, chaque jour pour ainsi dire, de deux, trois ou quatre cercueils sortant l'après-midi de l'église Saint-Christophe, sur ces voitures derrière lesquelles on éprouve une certaine répugnance à marcher. Le public appelle d'ailleurs ironiquement ces corbillards : les charrettes à chiens.

Ajoutez à cela les offres faites dans certaines maisons que nous connaissons et dont les attestations pourraient être relatées au besoin, pour des fournitures de toutes sortes et encore une fois je vous demsnderai, si oui ou non le public n'est pas en droit, comme il le fait, de protester par voie de pétitions et si l'Union Commerciale n'a pas été sagement inspirée en prenant la défense du petit commerce Tourquennois.

C'est ici le moment, afin de centraliser dans le Courrier de Tourcoing, tous les documents ayant trait à ce marché de gré à gré qui fait l'objet de toutes les conversations, grâce à la façon tout au moins bizarre, pour ne pas dire plus, avec laquelle il a été conclu, de reproduire une lettre que l'Union Commerciale vient de faire parvenir à M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur. Voici la teneur de cette requête :

Tourcoing, le 26 juin 1900.
A Monsieur Waldeck-Rousseau,
Président du Conseil, ministre de l'Intérieur,
Paris.

Monsieur le Ministre,
Le 14 juin dernier, divers commerçants de Tourcoing vous ont adressé un télégramme pour protester contre le marché de gré à gré intervenu entre la ville de Tourcoing et la Société générale des Pompes funèbres.

L'Union Commerciale de Tourcoing, créée pour la défense du petit et du moyen commerce, s'est émue des conséquences désastreuses pour le commerce local qu'entraînerait fatalement le monopole des Pompes funèbres. Aussi, vient-elle vous prier instamment de ne pas approuver le marché de gré à gré conclu entre la ville et la Société en question, « et de décider son remplacement par la libre concurrence commerciale, système en vigueur à Lille et à Roubaix » qui donne satisfaction à tous dans ces deux villes et qui est réclamé par tous les commerçants indistinctement et par la plus grande partie de la population tourquennoise.

D'après les renseignements que nous avons recueillis, nous pouvons vous affirmer que partout où le service des Pompes funèbres est laissé à la libre concurrence, les tarifs des transports des corps sont tout particulièrement réduits, et sont au contraire très élevés là où il existe un monopole.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, qu'après avoir pris connaissance des explications contenues dans nos lettres de protestations, vous serez convaincu de notre bon droit ; que vous ne sanctionnerez pas le marché de gré à gré et que vous ordonnerez son remplacement par la libre concurrence, comme cela existe à Lille, à Roubaix et dans bien d'autres villes plus importantes que Tourcoing.

Si, comme notre attente, l'autorité supérieure après

avoir annulé le marché de gré à gré intervenu entre la ville de Tourcoing et la Société générale des Pompes funèbres, ne pouvait empêcher le monopole proprement dit, pour le transport des corps, et son remplacement par la libre concurrence commerciale, « nous demandons instamment que ce monopole soit exercé par la ville elle-même, qui exploite déjà directement les services du Gaz, de l'Ébouage, du Conditionnement, services des sauz, etc. »

Cette solution donnerait, dans une mesure aussi large, satisfaction aux commerçants tourquennois et à la population, tout en étant une source de revenus pour la ville elle-même.

Dans l'espoir que vous prendrez sa demande en sérieuse considération, l'Union Commerciale de Tourcoing, au nom de tous les commerçants, a l'honneur de vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien agréer l'expression de son profond respect et de sa plus vive gratitude.

Pour l'Union Commerciale,
Le Président, M. POUGET.

P. S. — Des listes de protestation se couvrent de nombreuses signatures. Si vous désirez ces attestations de mécontentement général contre le monopole des Pompes funèbres, nous nous empressons de vous les faire parvenir.

L'idée de mettre M. Waldeck-Rousseau au courant des agissements de M. Dron à Tourcoing part assurément d'un bon naturel et il n'est pas mauvais que de temps à autre, comme on dit ici, les « grosses » légumes soient avisées de ce qui se passe.

Malheureusement, la démarche de l'Union Commerciale produira l'effet d'un cautére sur une jambe de bois. Supposez même le cas où M. Waldeck-Rousseau prenne connaissance de la lettre en question, ce qui est moins que probable, les ministres n'ouvrant pas d'ordinaire leurs courriers eux-mêmes, dès qu'il aura vu de quoi il retourne, son premier soin sera de faire mander son copain M. Dron et lui montrant la réclamation de l'Union Commerciale, il lui demandera tout bonnement ce qu'il doit répondre.

Vous savez bien, mes amis Tourquennois, que votre député est un de ces quarante ministériels dreyfusards qui soutiennent de leurs votes la combinaison hétéroclite Waldeck-Millerand et que dans de semblables conditions, le président du conseil n'a rien à refuser à celui qui lui permet de garder son portefeuille plus longtemps que ne le souhaitent les bons Français, les vrais patriotes.

M. Waldeck-Rousseau, s'il fait à l'Union Commerciale l'aumône d'une réponse, s'inspirera sûrement de ce que pense M. Dron et il répondra alors, je parie tout ce qu'on voudra qu'il en sera ainsi, qu'il n'a pas à prendre position dans un différend purement local et que son rôle consistant à savoir si les opérations du marché de gré à gré avaient été correctement faites, il ne peut que les approuver, celles effectuées par le maire de Tourcoing étant légales.

Il n'y a donc rien, absolument rien à attendre de ce côté et la démarche auprès de M. Waldeck-Rousseau ne sera d'aucun secours pour amener une solution conforme aux intérêts du commerce tourquennois. Ce qu'il faut, c'est que les contribuables, les patentés, les commerçants protestent en masse et pétitionnent ; c'est que M. Dron voie et entende autre chose que les flagorneries de ceux qui l'entourent et s'évertuent à lui démontrer que tout ce qu'il fait et dit, ne saurait être contesté par personne.

Quand M. Dron s'apercevra que le mouvement de protestation prend de l'importance, alors l'intérêt politique parlera chez lui et il se montrera moins entêté à vouloir doter ses électeurs d'une innovation dont tout le monde est mécontent.

— Diable ! se dira-t-il, il est temps d'en finir avec cette histoire-là ; un de ces quatre matins le petit commerce va me tourner le dos et je paierai les pots cassés. Je tiens trop aux emplois qui me sont chèrement rétribués pour me brouiller avec toute une catégorie de gens qui m'ont toujours accordé leurs suffrages. J'aime mieux rester maire et député et je vais trouver un moyen ou un truc, ce n'est pas cela qui me gêne, pour faire déguerpir le concessionnaire des pompes funèbres.

Là est le remède ; là est la seule solution pratique. Il est de nos amis qui ont été victimes des exigences des pompes funèbres ; il en est qui ont payé plus qu'ils ne devaient et auxquels on a remboursé une partie de leur versement ; il en est encore qui ont été indignés de voir les corps d'êtres chéris déposés péleméle sur « une charrette à chiens » au point que la reconnaissance des cercueils au cimetière doit être parfois très difficile ; il est enfin une armée de commerçants dont les intérêts seront fatalement compromis, sinon immédiatement, du moins dans la suite : que tous ceux-là s'unissent pour réclamer ensemble et ce jour-là ils auront gain de cause. La Fontaine l'a écrit avec justesse : la raison du plus fort est toujours la meilleure.

En attendant ce résultat, nous continuons à réclamer la publication du cahier des charges car, comme sœur Anne, nous ne voyons rien venir. Faut-il qu'il soit mal établi pour qu'on ait si peur de l'exhiber ! C'est très joli ainsi que l'a fait M. Dron, d'engager les habitants à aller en prendre communication à la Mairie, mais tout le monde n'a pas le loisir de se rendre à certaines heures de la journée à l'Hôtel-de-Ville. Et puis, il y a un tas de gens, ignorant les choses administratives et auxquels on montrera des documents ayant trait à la question des pompes funèbres, mais n'étant pas du tout le cahier des charges.

Quel intérêt a-t-on donc à la mairie à s'obstiner ainsi à leur sceler les conditions du marché de gré à gré ? On communique à chaque instant des notes au public, qui n'ont qu'une importance secondaire à côté de celle que présenterait la publication de ce cahier des charges qui va devenir aussi légendaire que l'imprimé volé dans les bureaux des pompes funèbres, alors qu'il y en avait un peu partout.

Il faut que le public sache exactement ce qu'il a à payer pour un corbillard et il faut aussi qu'il apprenne par la mairie, ce qu'on entend par un corbillard, si c'est une voiture avec ou sans garnitures, ce qui changerait alors complètement la situation.

— Garçon, un bœuf nature ou un bœuf garni, entend-on dire fréquemment dans les restaurants. Le client sait que ce n'est pas le même prix.

Nous dirons la même chose :

— M. le Maire de Tourcoing, vos corbillards sont-ils nature ou sont-ils garnis ? En d'autres termes, avez-vous commis cette gaffe impardonnable d'autoriser un concessionnaire à se faire payer la location d'un corbillard, pour ces sommes variant de 10 à 150 francs, sans que les familles aient le droit d'exiger que ledit corbillard soit au moins orné convenablement ?

Nous demandons le cahier des charges ; nous voulons connaître ce mythe qu'on appelle le cahier des charges des pompes funèbres de Tourcoing ; le cahier des charges, s'il vous plaît.

Cet article était terminé, quand samedi matin les journaux de la localité ont publié cette communication émanant de la mairie :

« L'on sait qu'à la demande des fabricques, le transport des corps des enfants décédés, âgés de moins de sept ans, a lieu en commun. Diverses plaintes lui étant parvenues, l'Administration municipale a déclaré qu'à partir du lundi 2 juillet l'on procéderait de la manière indiquée au cahier des charges, qui prescrit que les corps des décédés seront transportés individuellement. »

Nous n'avons pas à vérifier si le fait de l'intervention énoncée plus haut des fabricques est exact, lesquelles auraient peut-être alors, en la circonstance, péché par excès de ménagements envers le service des pompes funèbres dont elles auraient cherché à diminuer les frais ; ce qui nous intéresse plus particulièrement dans cette note, c'est qu'elle est la justification pleine et entière des réflexions que précèdent et qui résumant fidèlement ce que pense l'opinion publique.

Les Conseils de fabrique ne demanderont assurément pas mieux, si vraiment elles ont émis l'avis que leur prêtre le communiqué officiel, que de voir les corps d'enfants transportés individuellement du moment que les frais incombant aux familles ne doivent pas être augmentés.

La note daigne parler du cahier des charges ? Vous voyez bien qu'il existe ! Mais, chose étrange, chaque fois qu'on le met au jour, c'est pour constater qu'il n'est pas appliqué. Allons, allons, tout cela manque de clarté et nous réclamons à grands cris la lumière.

LES AUDITIONS MUSICALES SUR LA GRANDE PLACE. — Pourquoi érige-t-on un kiosque, fut-il même provisoire, sur une place publique ? C'est afin que les amateurs puissent passer quelques moments agréables en écoutant exécuter de la bonne musique.

A Tourcoing, ce n'est pas du tout le but obtenu par le kiosque de la Grande Place : ce qui se passe là, les soirs d'auditions musicales, est incalifiable. Autour de ce kiosque, prennent place des centaines de jeunes gens et de jeunes filles qui s'agitent, se meuvent et se promènent dans tous les sens.

Quand une musique interprète un morceau quel qu'il soit, on peut être sûr d'entendre des rires bruyants, souvent même des cris ; on voit des fillettes jouer à cache-cache avec des gamins les pilant aux mollets quand ils parviennent à découvrir leur retraite. Ces jeux ne se font pas sans que quelques auditeurs ne soient bouculés ou qu'on leur marche sur les pieds.

Il n'est pas rare non plus de rencontrer à cet endroit des bandes d'ouvrières se tenant par le bras et qui ne bougeraient pas pour un empire, forçant ainsi les quelques personnes venues pour écouter, à se déraner pour les laisser passer.

Les abords du kiosque de la grand-place sont convertis en un lieu de rendez-vous, où se passent des scènes qui frisent l'indécence, quand elles n'acquiescent pas un caractère immoral, comme celles qu'on nous signale. Nous appelons l'attention des autorités sur ce point.

Lorsqu'un orphéon chante, il est absolument impossible aux auditeurs de rien entendre à cinq mètres du kiosque. Le boucan est infernal et les chefs devraient s'entendre pour refuser de diriger dans des conditions aussi déplorables. Une chorale peut interpréter quatre chœurs à la fois, en confiant une partie différente aux ténors, barytons et basses, que personne n'y reconnaîtra rien. C'est